Département de la SARTHE
CCAS de LA SUZE-SUR-SARTHE
72210
LA SUZE sur sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 21 Octobre à 18 H 45
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :
M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, Mme CHATEL Fanny, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, ~~Mme ROTON-VIVIER Caroline~~, M MAUBOUSSIN Bruno, ~~M GAUTHIER Jean-Luc~~, Mme LEGAT Nadine, Mme GUILLAUMET Annick, ~~M JOUAULT Alain~~, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :
Mme ROTON-VIVIER Caroline, Mme REQUENA-CARRE Maïté–

Absents :
M GAUTHIER Jean-Luc, M JOUAULT Alain -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne-Sophie PREVOT a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	09

N° 2026 –58 Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, il désigne, au début de chacune de ses réunions, un secrétaire de séance pris parmi ses membres ;

Considérant la tenue de la séance en date du mercredi 21 Octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➢ ***DESIGNE** Anne-Sophie PREVOT secrétaire de séance.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Anne-Sophie PREVOT	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LA SUZE

Département de la SARTHE
CCAS de LA SUZE-SUR-SARTHE
72210
LA SUZE sur sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 21 Octobre à 18 H 45
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :
M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, Mme CHATEL Fanny, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, ~~Mme ROTON-VIVIER Caroline~~, M MAUBOUSSIN Bruno, ~~M GAUTHIER Jean-Luc~~, Mme LEGAT Nadine, Mme GUILLAUMET Annick, ~~M JOUAULT Alain~~, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :
Mme ROTON-VIVIER Caroline, Mme REQUENA-CARRE Maïté–

Absents :
M GAUTHIER Jean-Luc, M JOUAULT Alain -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne-Sophie PREVOT a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	09

N° 2026 –59 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 26 Août 2026

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 26 Août 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➢ ***Adopte** le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 26 Août 2026*

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits **Pour extrait certifié conforme,**	
La Secrétaire de séance, **Anne-Sophie PREVOT**	**Le Président du CCAS,** **Philippe SAUDUBRAY**

Département de la SARTHE
CCAS de LA SUZE-SUR-SARTHE
72210
LA SUZE sur sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 21 Octobre à 18 H 45
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :
M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, Mme CHATEL Fanny, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, ~~Mme ROTON-VIVIER Caroline~~, M MAUBOUSSIN Bruno, ~~M GAUTHIER Jean-Luc~~, Mme LEGAT Nadine, Mme GUILLAUMET Annick, ~~M JOUAULT Alain~~, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :
Mme ROTON-VIVIER Caroline, Mme REQUENA-CARRE Maïté–

Absents :
M GAUTHIER Jean-Luc, M JOUAULT Alain -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne-Sophie PREVOT a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	09

N° 2026 –62 Objet : Loyer maisons Allée du Chêne - Année 2027

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale informe les Membres de la Commission Administrative qu'il est nécessaire d'augmenter les loyers des maisons situées Allée du Chêne et propose d'appliquer une augmentation sur la base de la réglementation en vigueur, à savoir l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2026.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité

DECIDE
de fixer à compter du 1er Janvier 2027, les loyers mensuels à 207.26 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Anne-Sophie ~~PREVOT~~	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY

Département de la SARTHE
CCAS de LA SUZE-SUR-SARTHE
72210
LA SUZE sur sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 21 Octobre à 18 H 45
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :
M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, Mme CHATEL Fanny, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, ~~Mme ROTON-VIVIER Caroline~~, M MAUBOUSSIN Bruno, ~~M GAUTHIER Jean-Luc~~, Mme LEGAT Nadine, Mme GUILLAUMET Annick, ~~M JOUAULT Alain~~, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :
Mme ROTON-VIVIER Caroline, Mme REQUENA-CARRE Maïté–

Absents :
M GAUTHIER Jean-Luc, M JOUAULT Alain -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne-Sophie PREVOT a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 Octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	09

N° 2026 –63 Objet : Admissions en non-valeur – Budget CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2343-1 ;
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le receveur percepteur de Sablé-sur-Sarthe,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Centre des Finances Publiques de Sablé-sur-Sarthe dans les délais légaux et réglementaires ;
Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité

➢*Accepte d'admettre en non–valeur les montants mentionnés ci-dessous sur le budget CCAS, article 6541 : Liste n° 7899840733 pour un montant total de 196.39 € (Débiteur décédé et demande de renseignements négative).*

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Anne-Sophie PREVOT	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
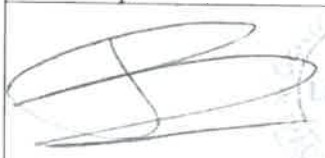	

Département de la SARTHE
CCAS de LA SUZE-SUR-SARTHE
72210
LA SUZE sur sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 21 Octobre à 18 H 45
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :
M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, Mme CHATEL Fanny, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, ~~Mme ROTON-VIVIER Caroline~~, M MAUBOUSSIN Bruno, ~~M GAUTHIER Jean-Luc~~, Mme LEGAT Nadine, Mme GUILLAUMET Annick, ~~M JOUAULT Alain~~, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :
Mme ROTON-VIVIER Caroline, Mme REQUENA-CARRE Maïté–

Absents :
M GAUTHIER Jean-Luc, M JOUAULT Alain -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne-Sophie PREVOT a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
14 Octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 09

N° 2026 –64 Objet : Décision Modificative n°1 – Budget CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2026/26 en date du 16 Février 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 du CCAS,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du CCAS,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité

➢ *Adopte la décision modificative n°1 au budget du CCAS, telle que figurant dans le tableau ci-après :*

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses de fonctionnement	***BP 2026***	***DM n°1***
Chapitre 011	***Charges à caractère général***	***126 846.00 €***	***- 5 000.00 €***
6042	*Achat de prestations de services*	*96 000.00 €*	*- 5 000.00 €*
Chapitre 68	***Dotations aux provisions et dépréciations***	***1 000.00 €***	***+ 5 000.00 €***
6817	*Dotations aux dépréciations des actifs circulants*	*1 000.00 €*	*+ 5 000.00 €*

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Anne-Sophie PREVOT	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY